

Politique de l'environnement de l'Asdi

L'énoncé de mission de l'Asdi déclare que « nous existons pour stimuler le développement durable et sauver des vies » et que « nous nous efforçons de mener le changement pour mettre fin à la pauvreté ». Notre environnement biophysique avec des écosystèmes fonctionnant bien et un climat stable sont la base du développement et de toute la vie humaine. La gestion durable des ressources de la planète est donc une condition préalable à la réduction de la pauvreté et à la durabilité des sociétés - pour les générations actuelles et futures. La durabilité environnementale est étroitement liée à d'autres questions transversales, telles que la perspective des droits, l'égalité des sexes et la perspective conflictuelle.

La durabilité de l'environnement est clairement reflétée – directement et indirectement – dans les Objectifs mondiaux pour le Développement Durable qui a été adopté lors du sommet de l'ONU en 2015. Ces objectifs, ainsi que les exigences environnementales légales suédoises et les instructions du gouvernement suédois à l'Asdi, y compris le Cadre stratégique pour la coopération au développement, constituent la base du travail environnemental de l'Asdi.

Dans ce contexte, l'Asdi s'engage à protéger l'environnement et à promouvoir de manière proactive une transformation vers un développement écologiquement durable en intégrant les aspects environnementaux dans toutes les opérations et tous les secteurs, avec l'orientation générale¹ suivante:

- Concentration accrue sur l'adaptation au changement climatique, ainsi que sur l'atténuation du changement climatique, par le biais d'entre autres des solutions énergétiques respectueuses de l'environnement et une gestion des terres écologiquement rationnelle;
- Promotion de l'utilisation durable des ressources naturelles telles que les forêts, les terres, l'eau et les ressources marines dans le but d'assurer la



Les éleveurs d'Isiolo, au Kenya, ont accru leur résilience sécheresse extrême et changement climatique grâce à des systèmes améliorés pour la gestion des ressources en eau et en pâturage.

Photo: Sara Gräslund

biodiversité et les services écosystémiques pour une résilience accrue, la réduction de la pauvreté et le développement;

- Promotion de la réduction de la pollution de l'air, de la terre et de l'eau; et
- Promotion d'une économie circulaire, à travers des instruments économiques, des incitations et des solutions techniques qui, de manière transformative, contribuent à un développement résilient, neutre sur le plan climatique et efficace dans l'utilisation des ressources.

Le travail environnemental de l'Asdi dans le cadre de la coopération au développement à long terme et du soutien humanitaire est entrepris à travers:

- Prendre systématiquement en compte les aspects environnementaux, y compris les risques climatiques, et les intégrer dans la planification, la mise en œuvre et le suivi des stratégies et des contributions;
- L'augmentation de l'ambition concernant la proportion et le volume du soutien à un développement écologiquement durable à la fois par des subventions et par la mobilisation de capitaux provenant d'autres instruments financiers;

¹ Notant que le développement du portefeuille est guidé par les stratégies bilatérales, régionales et mondiales décidées par le gouvernement pour différents postes budgétaires.

- Mettre en avant la durabilité environnementale en tant que point d'entrée important dans le dialogue avec les partenaires à tous les niveaux, dans le rôle de l'agence suédoise de coopération internationale en tant qu'agence experte et dans la communication externe;
- Développer continuellement la propre capacité environnementale de l'Asdi et augmenter la compétence environnementale du personnel de l'Asdi.

Enfin, les impacts environnementaux négatifs directs de l'Asdi diminueront continuellement, avec des efforts soutenus pour un bureau plus vert et une attention particulière sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre dues aux voyages.

Tout le personnel de l'Asdi joue un rôle important dans la mise en œuvre de cette politique environnementale. Cependant, la direction de l'Asdi – par l'intermédiaire du Directeur Général et de la Haute direction – a la responsabilité globale de veiller à ce que la perspective environnement / climat soit prise en compte dans l'ensemble du travail de l'Asdi.